

Résumé

Rapport de la SPM

Zones d'ombre au paradis du soleil : droits humains et tourisme au Sri Lanka

Le Sri Lanka est actuellement en plein essor touristique. En 2014, pas moins de 1,5 millions de personnes se sont rendues sur l'île de vacances dans l'océan Indien. L'Allemagne et la Suisse pourvoient avec respectivement 102 977 et 20 097 visiteurs les deuxième et cinquième plus importants groupes touristiques d'Europe occidentale. Le Sri Lanka n'est toutefois pas uniquement une destination idyllique pour amoureux du soleil, mais aussi un pays qui recèle de nombreuses zones d'ombre : une guerre civile de 26 ans avec des crimes de guerre impunis et un bilan inquiétant en ce qui concerne les droits humains. L'oppression des minorités ethniques ou religieuses est en outre toujours monnaie courante, bien que la guerre soit finie. Suite à sa visite, fin août 2013, la Haut-Commissaire onusienne aux droits de l'homme de l'époque, Navi Pillay, avait qualifié le Sri Lanka de pays de plus en plus autocratique. Au mois de janvier 2015, on a assisté à un surprenant changement de pouvoir : lors des élections présidentielles anticipées, Mahinda Rajapakse a été battu par son ancien bras droit, Maithripala Sirisena, qui a remporté 51,28 % des voix. Dans son manifeste électoral, ce dernier a promis de lutter contre la corruption et de rétablir l'Etat de droit ainsi que les principes démocratiques. Il a également annoncé que les pouvoirs du président seraient restreints. Sur la base de son manifeste, M. Sirisena a publié après les élections un programme concret qui doit être mis en œuvre dans les 100 jours à venir.

Malgré ce départ en apparence très prometteur, il est frappant de constater que l'engagement d'un processus international et indépendant pour résoudre les crimes de guerre commis par les différentes parties belligérantes et l'amélioration effective des droits des minorités ne sont pas considérés comme des éléments prioritaires au sein de ce programme. Ces deux sujets ne figurent tout bonnement pas dans le manifeste, ce qui n'est d'ailleurs pas très surprenant. En effet, du temps de son prédécesseur, Mahinda Rajapakse, M. Sirisena a occupé diverses fonctions ministérielles importantes et notamment, à plusieurs reprises, celle de ministre ad intérim de la défense.

Malgré les graves lacunes sur le plan des droits humains, le gouvernement sri lankais diffuse vers l'extérieur l'image d'un pays soi-disant revenu à la normalité. Cette image de destination de vacances paisible et prospère est vendue en Europe occidentale à grands renforts de publicité. Le rapport de la SPM montre cependant clairement la triste réalité qui se cache derrière les prospectus mirifiques.

LES STANDARDS MINIMAUX EN MATIÈRE DE DROITS HUMAINS SONT SACRIFIÉS SUR L'AUTEL DU DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE

Le gouvernement sri lankais a déclaré le secteur du tourisme industrie clé, afin de relancer le pays économiquement après la fin de la guerre civile. L'idée est que les bénéfices du développement touristique profitent en premier lieu à la population. Dans ce cadre, l'autorité gouvernementale « Sri Lanka Tourism Development Authority » (SLTDA) a introduit, afin d'ouvrir de nouveaux territoires au tourisme d'une manière si possible responsable sur le plan social et environnemental, des standards de développement minimaux qui s'imposent à toutes les parties impliquées dans ce secteur. Avant la réalisation de projets touristiques d'une certaine ampleur, il faut par exemple procéder à une évaluation des incidences sociales et environnementales. Il est par ailleurs interdit de construire des installations durables sur les zones côtières. Malheureusement, dans la réalité, le gouvernement, les investisseurs et l'armée ne respectent guère ces standards minimaux, pas plus d'ailleurs que les droits humains inscrits dans la Constitution.

INFLUENCE DE L'ARMÉE SUR LE SECTEUR DU TOURISME

Bien que la guerre soit finie depuis plusieurs années, les dépenses pour l'armée n'ont cessé d'augmenter depuis. Alors que pour la dernière année de la guerre, 2009, 1,1 milliard d'euros avaient été réservés pour des dépenses militaires, la part budgétée actuellement pour 2015 s'élève déjà à 1,9 milliard d'euros, soit 16,6 % du budget national. Et il s'agit d'argent que l'armée consacre de plus en plus au tourisme. De fait, l'armée, la marine nationale et les forces de l'air ont ouvert des hôtels dans tout le pays et proposent de plus en plus d'activités aux touristes. Le problème avec ces offres, c'est que l'argent qu'elles génèrent constitue autant de revenus que la population locale ne touche pas. Le salaire des militaires qui travaillent dans le tourisme leur est versé directement par le département militaire. En échange, l'armée s'assure des revenus complémentaires confortables dans le secteur du tourisme et peut se permettre, sous forme d'entreprises privées, de proposer des offres à des prix avantageux. Les employés cachent en général à peine leur appartenance au corps militaire ; certains portent même l'uniforme. On peut également se demander à quoi est affecté tout l'argent récolté par ce biais – et la réponse à cette question est loin d'être transparente.

BÉNÉFICES INFIMES POUR LA POPULATION LOCALE

Afin de faire avancer le développement touristique de manière un tant soit peu contrôlée, le gouvernement a sélectionné des régions où promouvoir particulièrement ce secteur, à savoir Kuchchaveli, Passikudah, Kalpitiya et Dedduwa. Dans le cadre de notre recherche, nous nous sommes concentrés sur les trois régions suivantes : **Kuchchaveli, Passikudah et Kalpitiya**. La mixité ethnique y est très développée et durant la guerre civile, rares sont les touristes qui s'y sont rendus. Entretemps, de nombreux hôtels, que l'on retrouve entre autres dans les prospectus des agences de voyage en Allemagne et en Suisse, ont vu le jour là-bas.

L'objet de notre enquête consistait avant tout à découvrir dans quelle mesure la population locale profitait effectivement de l'essor touristique :

Comment cette population est-elle concrètement associée au développement sur place ? Quels effets le tourisme a-t-il sur son quotidien ? Qu'en est-il du respect des droits fonciers ? Quelles sont les conditions de travail dans les hôtels et complexes hôteliers ?

Le bilan est décevant : il n'est pas une région où les standards de développement minimaux du gouvernement soient complètement respectés. Les évaluations des incidences sociales et environnementales ne sont réalisées que sporadiquement et leurs résultats, le cas échéant, sont pour le moins opaques. S'agissant de l'intégration de la population à la planification des projets touristiques, elle est inexistante. Les hôtels et complexes hôteliers bloquent l'accès à la mer, ce qui compromet sévèrement l'existence économique des pêcheurs locaux. En outre, certaines personnes sont expropriées ou déplacées. Seule une petite partie de la population locale touche des revenus grâce au tourisme, car la plupart des employés des hôtels viennent d'autres régions du Sri Lanka. Enfin, la population sur place n'a pas accès à des offres de formation ; en effet, il a « fallu » renoncer à certaines institutions publiques au profit de projets touristiques.

CORESPONSABILITÉ DES TOUR-OPÉRATEURS ALLEMANDS ET SUISSES

Bien que la situation globale sur le plan des droits humains soit préoccupante, au moins 49 tour-opérateurs allemands et 21 suisses proposent des hôtels dans chacune des régions touristiques que nous avons étudiées. Nous enjoignons donc tous les tour-opérateurs à contribuer à leur mesure à ce que le développement touristique dans les zones où le conflit a sévi respecte les principes des droits humains. Ce respect est de la responsabilité sociale des entreprises mais les organisateurs de voyages sont tenus par l'obligation de diligence de l'exiger de façon systématique de la part de leurs partenaires locaux et de le contrôler régulièrement. A noter sur ce point un axe d'orientation important pour le secteur du tourisme que forment les « Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ». Selon ces principes, les entreprises sont tenues de prévenir les effets négatifs que leur commerce pourrait avoir sur les droits humains et de réparer toute violation éventuelle commise dans ce domaine. Cette responsabilité ne porte pas uniquement sur l'impact de leurs propres activités sur les droits humains mais également sur celui d'opérations, de biens ou de services proposés par leurs partenaires directs. La prise en compte des droits humains n'est pas une obligation passive ; il s'agit d'un devoir qui doit être intégré systématiquement dans tous les processus entrepreneuriaux. La Société pour les peuples menacés (SPM) a pris bonne note des efforts actuels et volontaires que font certains tour-opérateurs pour tenir compte des droits humains dans leur travail. Malheureusement, les résultats de notre recherche montrent clairement que ces efforts ne suffisent pas encore pour empêcher au Sri Lanka l'absence de processus de consultation, les expropriations, les déplacements de population, la limitation des accès à la mer ou encore le manque d'intégration économique et sociale de la population locale au développement touristique.